



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 FEVRIER 2022

Titulaires présents : MM BAILLEUL. BOIRIN. FISCHER. PAQUET. PERDERISET. MAIRE. TAILLANDIER. APERT. DONICHAK. JACQUOT. TASSIN. COLSON. DEQUESNE

Titulaires excusés : MM LAVEVRE (pouvoir à M. BOIRIN). STOERCKEL. BAVARD. MALGRAS (pouvoir à M. COLSON). PELLICIOLI (pouvoir à M. DEQUESNE)

Titulaires absentes : MMES COLLET. COLLINET

Suppléants présents : MME GAVOILLE. M. LE GOUZ DE SAINT SEINE

Suppléant excusé : M. POMI



APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

DEBUT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Après avoir entendu les explications du Président le comité prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2022.

NOMINATION DE DELEGUES AU SEIN DE LA CONFERENCE ENTENTE TERRITORIALE

Par délibération en date du 18 février 2019, le syndicat a validé le principe d'une entente territoriale autour du centre de tri dans le cadre du projet d'extension des consignes de tri à tous les plastiques. Il convient de désigner 3 délégués pour représenter le syndicat. Après vote, MM Florian PAQUET, Bénigne COLSON et Denis JACQUOT sont désignés pour représenter le SMOM au niveau de l'entente.

SIGNATURE CONVENTION OCAD3E

L'organisme OCAD3E (organisme coordonnateur pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers) a vu son agrément prolongé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022. Le Président est autorisé à signer la nouvelle convention conclue du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

VENTE DE VEHICULES

Afin de réduire le parc des véhicules vétustes, il est décidé de vendre aux Ets TRUX4ME plusieurs camions pour un prix total de 41 500 €. Le Président est autorisé à signer les documents relatifs à ces ventes.

BROYAGE DES DNR – GROUPEMENT DE COMMANDES

Les DNR des déchèteries devront être broyés avant d'être incinérés à l'usine d'incinération de Dijon. Il est proposé de faire un groupement de commandes entre Dijon Métropole et le SMOM pour permettre des économies d'échelle ainsi qu'une mutualisation des procédures.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide de créer un groupement de commandes entre Dijon Métropole et le SMOM, de désigner Dijon Métropole comme coordinateur du groupement (passation du ou des marchés, sélection des cocontractants, signature et notification du ou des marchés) et d'autoriser le Président à signer tout acte à venir.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL

L'actuelle coordinatrice des déchèteries a fait une demande de disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} avril 2022 et ce pour 5 ans. Afin de pouvoir la remplacer pendant toute cette période, il est décidé de créer un emploi d'adjoint technique contractuel à temps complet. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'IB 372 – IM 343. Le comité syndical, à l'unanimité, approuve cette création de poste et autorise le Président à signer le contrat ainsi que tout avenant éventuel.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle que des démarches ont été effectuées afin d'avoir recours à un service civique. Le dossier a été accepté. La personne sera plutôt recrutée sur le 2^e semestre afin d'informer la population sur l'extension des consignes de tri.